Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20131205-2013_B522-DE
Date de télétransmission : 10/12/2013
Date de réception préfecture : 10/12/2013

communauté du PAYS D'AIX

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

communauté du PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 5 DECEMBRE 2013
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_B522

OBJET : Commande publique - Autorisation de signer des marchés relatifs à la construction du parc relais en silo du Krypton et sa gare routière - 3 lots (n°13M085 à 13M086 et 13M098)

Le 5 décembre 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 29 novembre 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :
JOISSAINS-MASINI Maryse, président - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence

Excusé(e)s avec pouvoir :
BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparade, donne pouvoir à BOYER Michel – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à BURLE Christian – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles, donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à LOUIT Christian – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier, donne pouvoir à BUCKI Jacques – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard

Excusé(e)s :
ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

Direction Générale des Services Administratifs
Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique
Direction de la Commande Publique
SR/MB

03_2_14

BUREAU DU 5 DECEMBRE 2013

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ
Co-rapporteur : Jean CHORRO

Thématique : Commande Publique

Objet : Autorisation de signer des marchés relatifs à la construction du parc relais en silo du Krypton et sa gare routière - 3 lots (n°13M085 à 13M086 et 13M098)

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique en faveur des transports en commun, la Communauté du Pays d'Aix a décidé d'édifier en lieu et place de l'actuel équipement de surface du Parc Relais Krypton de 300 places, un Parc relais en silo de 900 places, relié au quartier des universités et au centre ville par un ouvrage d'art assurant le franchissement de l'autoroute A8. Cet équipement qui comportera un mini pôle d'échanges va permettre avec ses douze quais de bus de limiter l'impact de l'automobile dans le centre ville d'Aix-en-Provence.

Exposé des motifs :

Economie du marché :

Le présent rapport concerne la réalisation de travaux pour la construction d'un parc relais en silo de 900 places et d'une gare routière attenante de 12 quais.

Conformément à l'article 10 du CMP, l'opération est décomposée en 14 lots, chaque lot faisant l'objet d'un marché.

Intitulés des lots	N°
Lot Structure	1
Lot Etanchéité	2
Lot Electricité	3.1
Lot Contrôle d'accès	3.2
Lot Vidéo protection – anti-intrusion	3.3
Lot Plomberie	4
Lot Ascenseurs	5
Lot Aménagements intérieurs	6
Lot Couverture textile	7
Lot Façades inox	8
Lot Résille aluminium	9
Lot Peinture - Signalétique	10
Lot VRD	12
Lot Réseaux Secs - Eclairage extérieur	13

Le présent rapport concerne uniquement les lots 1, 2, et 13.

Les lots n° 3.1 et 3.3 ont été retirés de l'ordre du jour de la CAO du 4 décembre 2013 et reportés à la CAO du 10 janvier 2014.

Les lots n° 4, 7,10 et 12 ont été déclarés sans suite. Les autres lots sont en cours de consultation.

Les variantes n'étaient pas autorisées.

Les marchés ne comportent pas de tranche.

Les marchés sont traités à prix global et forfaitaire, ils sont révisables mensuellement.

La durée de l'opération est fixée à 30 mois. Elle comprend une période d'exécution globale de 18 mois pour la totalité de l'ouvrage, y compris la période de préparation de 1 mois, et le délai de garantie de parfait achèvement de 12 mois.

Chaque marché à son propre délai d'exécution qui s'inscrit dans la durée globale d'exécution des marchés (18 mois).

Estimation du marché :

Intitulés des lots	Montant € HT
Lot Structure	7 750 000
Lot Etanchéité	330 000
Lot Electricité (avec maintenance)	725 000
Lot vidéo protection (avec maintenance)	143 000
Lot Réseaux Secs - Eclairage extérieur	175 000
TOTAL	13 277 000

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé aux journaux suivants le 3 octobre 2013 : JOUE, BOAMP, MONITEUR, PROVENCE, PROFIL ACHETEUR.

Sur la base des critères pondérés suivants :

➢ Pour les lots n : 1 et 12

1. Prix des prestations - coefficient 0.60
2. Valeur technique - coefficient 0.30
3. Délais d'exécution des prestations 0.10

➢ Pour les lots n° : 2, 3.1, 3.2, 3.3, 4, 5, 6, 7, 9, 10, et 13

1. Prix des prestations - coefficient 0.70
2. Valeur technique - coefficient 0.30

➢ Pour le lot n° : 8

1. Prix des prestations - coefficient 0.60
2. Valeur technique - coefficient 0.40

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 27/11/2013 a décidé d'attribuer les marchés suivants :

Intitulés des lots	Société	Montant € HT attribué
Lot Structure n°13M085	**LEON GROSSE**	**5.900.000,00**
Lot Etanchéité n°13M086	**PEIM ETANCHEITE**	**272.683,50**
Lot Réseaux Secs - Eclairage extérieur n°13M098	**SPIE**	**68.599,74**
Total		**6.241.283,24**

Visas :

VU l'exposé des motifs,
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;
VU le Code des marchés publics pris en ses articles 33, 10, 55, 57 à 59 ;
VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;
VU la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 27 Novembre 2013.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n° 13M085 relatif au «Lot Structure » attribué à la société **LEON GROSSE** pour un montant de **5.900.000,00 € HT,** et pour une durée d'exécution de **45 semaines** ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n° 13M086 relatif au «Lot Etanchéité» attribué à la société **PEIM ETANCHEÏTE** pour un montant de **272.683,50 € HT ;**

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n° 13M098 relatif au «Lot Réseaux Secs - Eclairage extérieur» attribué à la **SPIE** pour un montant de **68.599,74 € HT** ;

- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section investissement du budget de la CPA, Fonction : 824 - Nature : 21712.

2013_B522

OBJET : Commande publique - Autorisation de signer des marchés relatifs à la construction du parc relais en silo du Krypton et sa gare routière - 3 lots (n°13M085 à 13M086 et 13M098)

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

09 DEC. 2013